

Charte d'engagement : conditions de participation à l'accompagnement sur mesure pour la mise en place d'une stratégie d'achats publics durables



Nous, _____, reconnaissons et acceptons les conditions suivantes dans le cadre de notre participation à l'accompagnement proposé par Bruxelles Environnement pour renforcer la durabilité de nos marchés publics :

Section 1 : Moyens mis en place pendant la période d'accompagnement

- 1.1. Nous nous engageons à ce que l'équipe et/ou les responsables des achats de notre administration aient été consultés et seront parties prenantes durant toute la durée du projet.
- 1.2. Nous veillerons à identifier les personnes adéquates au sein de notre administration pour participer au projet lorsque nécessaire, notamment les gestionnaires techniques, les clients et clientes internes, les responsables en lien avec la durabilité (EMAS, éco-gestion, RSE, PAC, etc.), ou encore les profils juridiques.
- 1.3. Nous nous engageons à impliquer activement ces personnes dans la réflexion, la mise en œuvre, et le suivi du plan stratégique, en veillant à ce qu'elles soient disponibles et participent aux réunions et aux activités liées au projet.
- 1.4. Nous nous engageons à fournir les informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic des achats par le Facilitateur marchés publics durables.

Section 2 : Personne de référence responsable du suivi

- 2.1. Nous avons désigné une personne de référence au sein de notre administration, qui sera responsable du projet et servira de point de contact principal avec le Facilitateur marchés publics durables de Bruxelles Environnement.
- 2.2. La personne de référence s'engagera à être présente lors de chaque réunion, à faire le suivi du projet avec le Facilitateur marchés publics durables régulièrement, et à faire le lien auprès des différents services et acteurs internes de notre administration pour garantir leur participation aux réunions qui les concernent.

Section 3 : Répertoire et monitoring après l'accompagnement

- 3.1.** Nous acceptons de faire le suivi des indicateurs du plan stratégique une fois par an, en fournissant des informations sur les marchés identifiés, les secteurs prioritaires et les fiches actions.
- 3.2.** Nous nous engageons à assurer le suivi des indicateurs pendant une période de 5 ans à compter de la fin de l'accompagnement, permettant ainsi une évaluation à long terme de notre progression en matière de marchés publics durables.

Section 4 : Soutien de la hiérarchie et/ou du politique compétent

- 4.1.** Nous déclarons que notre engagement envers la création d'un plan stratégique pour des marchés publics durables a fait l'objet d'une validation formelle par l'organe hiérarchique compétent (Collège communal, Conseil d'administration, etc.).
- 4.2.** Le ou les responsables politiques compétent-es sont également informé-es de notre démarche et apportent leur soutien au développement du plan stratégique.
- 4.3.** La participation de la hiérarchie est prévue lors de moments-clés de l'accompagnement (à minima lors de la réunion de démarrage et de la réunion de présentation de la stratégie et des fiches).

En signant cette charte d'engagement, nous affirmons notre volonté de collaborer activement avec Bruxelles Environnement pour renforcer la durabilité de nos marchés publics. Nous sommes conscient-es de l'importance de notre rôle dans la réussite de ce projet et nous nous engageons à travailler en partenariat pour atteindre nos objectifs communs.

Nom de l'Administration Publique :

Date :

Signature du fonctionnaire dirigeant :

Secrétaire communal/Président CPAS/Direction générale